no. 2

RECIT VERITABLE DE CE QVI S'EST passé au Palais, a la seance du Roy, Samedy quatriesme iour de Iuillet.

Ensemble la volonté de sa Majesté declarée à son Parlement.



A PARIS,

Chez Sylvestre Moreau, deuant le Palais.

M. DC. XX.



RECIT VERITABLE de ce qui s'est passé au Palais à la seance du Roy samedy 4. Iuillet.

COmbien que l'authorité royalle iette vn ombre si loing que le seul respect que l'on doit auoir au pouuoir d'vn grand Roy, suffise pour maintenir vn grand peuple dans l'estrainćte du deuoir & de l'obeïssance, il est ainsi toutesfois, qu'outre qu'il le faut respecter & craindre de l'offencer a cause de sa puissance redoutable aussi le faut-il aimer & pource qu'il est limage de Dieu, le tableau racourcy des merueilles diui-

nes, l'oinct du Seigneur, & le Dieu-donné aux hommes pour commander abſolument icy bas, & faire que la loy de Dieu s'entretienne dans la circonference des loix ciuiles & politiques inſtituées par les Princes, leſquelles le Prophete Roy appelle rameaux de l'ordonnance diuine. Mais entre toutes les cauſes de l'amour d'vn peuple enuers le Roy ſon Prince & Seigneur: eſt notammét la vertu de debonnaireté & iuſtice que l'on recognoiſt eſtre en luy: car ſi par l'vne, les Roys affermiſſent leurs Trônes & couronnes a cloux de Diamands: par l'autre ils ſçauent bien regner, & tirent les peuples à l'amour admirant les effets d'vne Royalle grandeur en l'ame Royalle d'vn tout iuſte & bon Roy.

Or de toutes ces parties, & beaucoup d'autres dons du Ciel, est doüee la personne sacrée de sa Majesté tres-Chrestienne, le soin qu'elle a eu dés son bas aage à maintenir tous ses peuples en repos, & reünir les volontez desvnies de ce grand corps d'Estat, sera preuue suffisante de sa naturelle bonté & de l'amour d'vn vray Roy pour les siens, qui seruira de patron pour tout autre Prince qui voudra commencer vn regne tresparfaict & de durée: & du depuis à mesure que Dieu à multiplié sur luy ses graces & benedictions, auec ses années on a veu reluire en sa Majesté de si grands & admirables effects de sa iustice, qu'il n'y à si petit ver de terre entre vn si grand nombre de subiects, qui se puisse plaindre

n'auoir iouy ſous ſon regne, du bien, de l'aiſe, & du repos que l'on peut eſperer de l'amour d'vn vray Roy protecteur des droits qui appartiennent aux ſiens, qu'elles choſes n'a point diſſimulées ſa Majeſté, quelles offences & quels torts n'a elle point oubliés, pardonnez & paſſé ſous ſilence, pour maintenir le repos de la France, que n'a elle point employé & de ſon authorité, & de ſes ſoings & de ſes vueilles pour aduiſer des moyens plus propres à conſeruer la paix de ſon Royaume, que de meſaiſes pour nos aiſes, que de vueilles pour noſtre repos, que de ſoucis pour noſtre bien, que de preuoyances pour deſtourner le mal de deſſus nos teſtes, que d'aduis & de reſolutions en ſes Conſeils pour noſtre bien & ſoulage-

ment, & qui n'aymeroit vn tel Roy qui a tant trauaillé en ses jeunes ans, pour se concilier l'amour de ses subiets, & augmenter le repos de ses peuples!

C'est pourquoy sa Maiesté ne peut qu'elle ne ressente en elle vn grand desplaisir sur le bruit des troubles qui semblent menacer son Royaume, & alterer la paix & le repos de ses bons suiets.

Et pour ceste cause apres auoir recherché en ses Conseils tous moyens necessaires pour obuier à tant de mal-heurs que la guerre entraine quant & soy, & s'en desirant seruir pour establir vne bonne intelligence par toutes les Prouinces du Royaume, & maintenir le bien de la paix, garantir ses subiets de desobeïssance elle a deliberé auec les Princes &

Seigneurs de ſon Conſeil, d'aller tenir ſon lict de iuſtice en ſon Parlement de Paris pour donner aduis à ſes feaux & amez Conſeillers les gens tenant ſadicte Cour de Parlement, ce que ſadicte Majeſté deſiroit eſtre faict, ce qui fut faict ſamedy dernier 4. de Iuillet en preſence de Mõſieur Frere du Roy, Monſieur le Prince de Condé, Meſſieurs les Ducs de Guiſe, de Mõtbaſon & de Luynes, Meſſieurs de la Vieuille & Courtenuaut & autres Seigneurs Meſſieurs le Chancelier, cardinal de Retz, Preſident Ieannin & autres conſeillers d'Eſtat.

Le Roy par mondit Seigneur le Chancellier declara au Parlement qu'elle eſtoit la volonté de ſa Maieſté, & apres auoir dit quelques parolles touchant la retraicte

traicte d'aucuns Princes hors de Cour, dit que sa Majesté pour beaucoup de bonnes & necessaires Considerations, auoit resoud de visiter quelques places de son Royaume, & qu'elle s'acheminoit en sa ville de Rouen pour quelques affaires importantes, pendant lequel voyage, qui sera bref, recommandé à sondit Parlement la Iustice enuers son peuple, & l'entretien de l'obeïssance & fidelité deuë naturellement à sadicte Majesté par ses bons sujets, & notamment de sa bonne ville de Paris, laquelle il laissoit en garde soubs les fidelitez de ce sage Parlement.

A ces choses que pouuoit respondre vne si notable cõpagnie de sages Conseillers, sinon ce que la Republique d'Athenes respon-

dit jadis au grand Themiſtocles ſe partant de leur ville, allez le mignon du Ciel, Dieu tutelaire de tout noſtre ſalut, puiſſent eſtre vos belles intentions guidées de l'aſpect fauorable des Aſtres plus fortunez qui ſe ſont trouuez au iour de voſtre n'aiſſance : ainſi diſie ces grands hommes d'Eſtat Roys d'armes de iuſtice, ſçeurent dignement remercier ſa Majeſté par la bouche de Monſieur le premier Preſident, & de Monſieur Seruin, de la gloire que le Parlement receuoit d'auoir veu en ce iour là le Roy ſeant en ſon lit de iuſtice, pour leur faire part de ſa reſolution, aſſurãt ſadite Majeſté que quoy que tous les autres mẽbres de l'Eſtat viendroient a defaillir en ce qui eſt du deuoir, jamais ce grand Senat ne pourra

eſtre eſbrãlé en aucune maniere pour ce qui touche le ſeruice du Roy, la manutention de la Iuſtice, protection des droicts de ceſte Couronne, bien & repos du Royaume: dequoy ſa Majeſté eſt demeurée ſi ſatisfaicte & cõtente, ſe repoſant ſur la fidelité de ſon Parlement, & ſur l'integrité & vigilance qu'elle recognoiſt en la perſonne da Monſieur le Lieutenant Ciuil Preuoſt des Marchands, qu'elle eſt aſſurée que quoy qu'il fut neceſſaire de faire quelque voyage, il n'y aura naufrage ny eſcueil aſſez fort pour pouuoir deſvnir, creuaſſer & briſer ceſte nef Pariſienne, ſoubs la conduicte de ſi grands, ſi ſages & experimentez Pilotes: ô digne Parlemẽt, Cour venerable, tutrice de noſtre re-

pos, ſacrez Pontifes de Iuſtice, eſprits vitaux de la Royauté, ornement de ſa Couronne, fermes eſtadçons de ſon ſceptre, & qui en voſtre authorité releuez ſa grandeur, comme en voſtre grã-deur vous authoriſez ſa puiſſance, & en voſtre puiſſance la hauteſſe de ſa Majeſté, qui à iamais ne vous couronnera de gloire & de loüanges! ô Anges de la terre, puis que la terre ne peut eſtre ſans Iuſtice, ny la Iuſtice ſubſiſter au plus beau de ſon luſtre & au plus fort de ſon authorité, ſans tels, ſi bons & ſi ſalutaires Anges: C'eſt vous qui par vos prudens aduis & iudicieux Arreſts, ſçauez arracher les tayes qui ſe veulent former en nos yeux, accorder les diſſonances qui veulent troubler noſtre publique harmonie:

chaſſer les nuées qui voudroient cacher le Soleil de noſtre felicité, & nous laiſſer à l'ombre, comme fleurs languiſſantes : ô Anges de la terre, puis que la terre eſt cōme vn Ciel pour l'exercice de vos vertus, où Dieu meſme prend plaiſir ſingulier à guider voſtre chenuë prudence parmy l'hydeuſe nuict de nos troubles ciuils. Auſſi appartient-il à ces grands hommes de bien d'auoir part aux Conſeils d'vn grand Roy, comme celuy que Dieu nous a donné, puis qu'auec ces venerables Neſtors Noſſeigneurs du Conſeil, ce ſont eux qui traictent les affaires, non à pas comptez, mais au premier coup de vent eſtes touſiours parus le gouuernail à la main & en Pilotes genereux, vous auez tourné

teſte vers les tempeſtes ciuiles, oppoſé le courage à l'orage, & en toutes occaſions importantes pour l'honneur & la gloire du Roy & de ceſteCouronne : l'hõneur que vous auez de le bien ſeruir eſt glorieux & honorable, & digne d'ames genereuſes & Françoiſes, digne de ceſte haute dignité, de ces troſnes glorieux & de ces licts ROYAUX où vous eſtes aſſis, Et où la guide de nos courages pour bien ſeruir le Roy & deffendre ſes droicts, qu'en voſtre prudence ? où la force de nos ames qu'ẽ voſtre autorité? Et qui fuſt allé au deuãt de tant de luctueuſes miſeres, qui ont paſſé en nos iours, & qui deuoient faire porter de noir & le Cyprés à la France, ſinon voſtre graue ſageſſe & voſtre ſage gra-

uité ? Aussi estes vous esleuez en ces sieges par dessus les peuples & comme posez en sentinelle pour decouurir & arrester le mal qui a sous l'ōbre de pretexte voudroit troubler le calme & la serenité de nostre repos: vous estes les premiers anneaux de ceste grāde chaisne de la tranquilité publique & comme ces bons Genies que les anciens feignoiēt protecteurs des villes, & bien facteurs du genre humain: courage donc ô vous grands Pilotes vous, les Palinures de cest Estat, courage & si les nuées s'assemblent, si les vents bruient, si la tempeste menace toutes ces nuées, tous ces vents & toutes ces tempestes s'en iront en fumée, si le Soleil de la France par vous, & si vous par le Soleil voulez faire sentir que tout

n'eſt que vapeur & fumée au Soleil de ſa Maieſté, Royalle & aux rayons de ſa Iuſtice.

Ainſi ſa Maieſté ſe confie & ſe repoſe ſur vous, elle vous laiſſe ſa ville capitalle ſous la tutelle de vos prudences pendant ſon voyage de Rouen, voyage qui n'eſt que pour quelques iours durant leſquels ſe pacifieront poſſible les differents qui nous menacent de trouble.

FIN.